



Envoyé en préfecture le 08/03/2022

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 019-211915301-20220301-2022026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1^{ER} MARS 2022

DELIBERATION N° 2022/006

**Demande de subvention auprès du conseil départemental de la Corrèze
dans le cadre de la contractualisation 2021-2023
pour l'aménagement des travaux d'aménagement du Champ de Foire**

DATE DE CONVOCATION
23 février 2022

L'an deux mille vingt et deux,
Le premier mars à vingt heures trente
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAU.

**DATE D'AFFICHAGE
DU COMPTE RENDU**
8 mars 2022

Etaient présents : Philippe VIDAU, Maire
Mesdames et Messieurs les Adjoints :
Lucette TRALEGLISE - Annie PASCAREL- Michel DONZEAU - Helga REMY - Jean-
Pierre LABORIE
Mesdames et Messieurs les Conseillers
Marie-Christine VERGNE, Johanna GERAUD, Robert DALLES, Philippe SANTIN,
Marc ROULET, Gisèle PERIER-BRIENCHON, Monique MANIERE, Jean-François
BORDAS, Pierre Jean VIALLE, Sophie CHEVREUX, Christelle CHATAURET,
Karine DESCHAMPS, William POUMEAUX, Delphine SARCOU, Laurent MOREAU.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 22

Absents excusés :
Dorian POUMEAUX donne pouvoir à Johanna GERAUD,
Christophe BELLINA,
Francine DARLA VOIX donne pouvoir à Christelle CHATAURET,
Gilbert JAUGEAS donne pouvoir à Delphine SARCOU,
Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT donne pouvoir à Laurent MOREAU.

forment la majorité des membres en exercice.
Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.
Marc ROULET a été élu secrétaire de séance.

Afin de maintenir son attractivité et son dynamisme, la commune d'Objat a engagé, en cœur de ville, depuis plusieurs années, des opérations de restructuration de ces espaces publics.
C'est en ce sens que la place Charles de Gaulle et quatre venelles du centre-ville ont notamment été réaménagées.

Afin de poursuivre cette politique et de proposer un espace complémentaire au projet de réaménagement de la salle des Congrès et de la halle du marché dominical, situées à moins d'une centaine de mètres et reliés par une des venelles piétonnes, l'allée des Maisons Blanches, la municipalité a décidé de réaliser l'aménagement de la place du Champ de Foire situé devant le Foirail, entre l'avenue Georges Clémenceau et la rue Yvon Plantady.

Cette place, totalement imperméabilisée, qui n'a pas fait l'objet de travaux depuis de nombreuses années, ne correspond plus aux besoins et usages actuels. Par ailleurs les platanes qui l'agrémentent présentent un état sanitaire préoccupant et leur système racinaire surfacique s'avère dangereux pour les usagers.

Les travaux consistent en la création de trois espaces, un premier dédié au stationnement de 76 véhicules avec création de parkings enherbés, un autre pour la tenue des foires au veau de lait constitué d'une aire de stationnement pour les camions et bétailières et un dernier réservé à la détente avec création d'un espace engazonné parcouru de cheminements piétonniers. L'ensemble de cet aménagement sera arboré, sécurisé et respectera les normes d'accessibilité en vigueur. Les eaux des toitures du Foirail seront, par ailleurs, collectées dans deux cuves de rétention des eaux de 100 m³ chacune, destinées à assurer l'arrosage des parkings engazonnées et des espaces verts. Cette opération s'intégrera dans une gestion intégrée des eaux pluviales avec la mise en œuvre de techniques alternatives et de travaux de désimperméabilisation des sols.

Après le lancement d'une consultation et une mise en concurrence en novembre et décembre 2021, les entreprises les mieux disantes, titulaires du marché public de travaux, sont EUROVIA pour le lot voirie et réseaux divers et SEVE PAYSAGE pour le lot aménagement paysager.

Le montant de la dépense totale des travaux d'aménagement de la place est de 443 866.10 € HT soit 532 639.32 € TTC.

Cet investissement est inscrit dans la contractualisation départementale 2021-2023. Il bénéficie d'une aide financière répartie en deux tranches de 25 000,00 € dans le cadre des aménagements d'espaces publics et opérations de désimperméabilisation des sols.

Le montant éligible des travaux est donc de 2 fois 100 000,00 € HT, subventionnables à hauteur de 2 fois 25%.

Le montant correspondant de la subvention sollicitée s'élève donc à 2 fois 25 000,00 € soit 50 000,00 €

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, (22 POUR et 4 abstentions : Gilbert JAUGEAS, Delphine SARCOU, Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT et Laurent MOREAU) :

-DECIDE de la réalisation de l'opération contractualisée,

-PREND ACTE des entreprises les mieux disantes qui ont été retenues, à l'issue d'une mise en concurrence, pour la réalisation de l'opération contractualisée, à savoir EUROVIA pour le lot n°1 voirie et réseaux divers et SEVE PAYSAGE pour le lot n°2 aménagement paysager

-ARRETE le plan de financement suivant :

Montant des travaux :	443 866,10 € HT
Montant TVA 20 %	88 773,22 €
Montant total de la dépense :	532 639,32 € TTC

Aménagement de la place du champ de foire	
Montant de la Subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR	52 500.00 €
Montant de la subvention de l'Etat dans le cadre de travaux d'accessibilité	70 000.00 €
Montant de la subvention de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la gestion des eaux pluviales	118 607.00 €
Montant de la Subvention du Conseil Départemental dans le cadre de la contractualisation pluriannuelle 2018-2020	50 000.00 €
Montant de la Subvention du Conseil Départemental dans le cadre de la contractualisation pluriannuelle 2021-2023	2 X 25 000.00 €
Fonds propres et/ou emprunt	104 158.17 €
FCTVA (16.404%)	87 374.15 €
Total de la dépense	532 639.32 €

-SOLLICITE de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze l'attribution d'une aide financière de 2 fois 25 000 € telle qu'elle a été arrêtée dans la contractualisation départementale 2021-2023, au titre des aménagements d'espaces publics et opérations de désimperméabilisation des sols, pour cette opération.

-DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire


Philippe VIDAU